



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 062-18 C

Objet : *RS - Approbation d'une convention pour la mise en œuvre d'une expérimentation de développement de l'usage des vélos à assistance électrique dans le futur écoquartier de Villeneuve à Cognin*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Dominique Mornand à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 23

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Christian Papegay - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffinat - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 062-18 C

objet **RS - Approbation d'une convention pour la mise en œuvre d'une expérimentation de développement de l'usage des vélos à assistance électrique dans le futur écoquartier de Villeneuve à Cognin**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, en lien avec Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le futur écoquartier de Villeneuve à Cognin souscrit à des ambitions de haute qualité environnementale. Dans un contexte de faible émission des bâtiments, l'enjeu de la mobilité est également important.

Le quartier se situant à une distance pertinente à vélo des principaux pôles générateurs de l'agglomération mais avec un léger relief qui peut représenter un obstacle, le vélo à assistance électrique (VAE) a été identifié comme un outil important de report modal.

La commune de Cognin et Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaite engager une expérimentation de développement de l'usage des VAE dans le futur écoquartier de Villeneuve à Cognin.

A ce titre, il est proposé la signature d'une convention ayant pour objet d'encadrer les modalités techniques et financières de cette expérimentation d'un dispositif de mise à disposition, à titre onéreux, de VAE au profit des habitants de la ZAC du coteau appelée écoquartier de Villeneuve, à Cognin. Les objectifs sont d'équiper d'un VAE les ménages intéressés, d'assurer un changement modal rapide dès l'emménagement, tout en permettant un accompagnement rapproché des usagers et une bonne maintenance des cycles.

La Communauté d'agglomération participe à cette démarche expérimentale au titre de l'organisation de la mise à disposition, de l'achat et de la maintenance des cycles, sur le périmètre de l'écoquartier de Villeneuve, sur une durée prévisionnelle de trois ans, sous réserve des résultats de l'évaluation annuelle portant sur l'efficacité, l'équilibre économique et la pérennité de l'expérimentation. Au-delà des trois premières années, la convention pourra être prolongée par avenant, le cas échéant, en fonction des résultats.

La totalité des coûts de fonctionnement et d'investissement est prise en charge par la commune de Cognin, Chambéry métropole - Cœur des Bauges étant uniquement responsable du bon fonctionnement, du suivi de l'expérimentation et du versement des subventions.

L'expérimentation sera assurée par les services de la Vélostation et fera l'objet d'un avenant à la convention relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable établie avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc. La commune de Cognin remboursera à Chambéry métropole - Cœur des Bauges les charges exposées par cette dernière, déduction faite des recettes encaissées.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 209-11 C du 15 décembre 2011 approuvant la convention entre Chambéry métropole et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable à compter du 1^{er} janvier 2012 et ses avenants,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention pour la mise en œuvre d'une expérimentation de développement de l'usage des vélos à assistance électrique dans le futur écoquartier de Villeneuve à Cognin,

Article 2 : dit que les modalités de fonctionnement de cette expérimentation seront intégrées dans un prochain avenant à la convention établie entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'Agence

Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable,

Article 3 : sollicite les subventions les plus élevées possible auprès de différents partenaires (Région, Ademe...) pour la mise en œuvre de cette expérimentation,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 062-18 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention pour la mise en œuvre d'une expérimentation de développement de l'usage des vélos à assistance électrique dans le futur écoquartier de Villeneuve à Cognin

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : CONVENTION VILLENEUVE COMMUNE AGGLO;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20875H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20875H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018